



Contexte général

Après un an de pouvoir, il ne peut plus y avoir de doute sur la politique libérale que poursuit le gouvernement : toutes les réformes visent à supprimer les garanties collectives en s'attaquant aux statuts (cheminots, fonctionnaires). Mais, en cette rentrée, cette politique fait la preuve éclatante de son inefficacité au service de l'intérêt général : les « cadeaux fiscaux » faits aux plus riches et aux entreprises, au détriment du pouvoir d'achat des retraités, classes moyennes et populaires, n'ont pas les effets officiellement revendiqués sur l'emploi et l'investissement. La promesse d'une réduction des déficits publics sous les 3 % du PIB n'étant pas remise en cause, c'est la dépense publique qui sera mise à contribution, et l'Éducation Nationale ne sera pas épargnée : baisse des recrutements, suppressions de postes et d'emplois aidés (alors que les effectifs augmentent dans le second degré), et des réformes dont le seul objet réel semble la diminution constante des moyens de fonctionnement des établissements scolaires.

Fonction Publique

La divulgation du rapport CAP22 pendant l'été confirme la volonté du gouvernement de s'attaquer à la Fonction Publique et aux services publics pour faire des économies dans son budget. Les mesures préconisées, qui sont d'anciennes recettes libérales, ne permettront en rien la « modernisation du service public », comme le prétend ce gouvernement. Au contraire, en réduisant le périmètre et la capacité d'action des services publics, elles ne produiront qu'une aggravation des inégalités territoriales et des conditions de travail encore plus dégradées pour l'ensemble des agents publics.

Éducation

Aussitôt le rapport diffusé, le ministre a écarté la création d'un nouveau statut de professeur-e du second degré, mais le recours aux contractuel-les, l'augmentation du nombre de postes à profil, le recours aux heures supplémentaires, étaient déjà autant de signes que l'Éducation Nationale ne serait pas préservée et contribuerait à la diminution de la dépense publique, alors qu'un investissement massif dans les services publics, dont le nôtre, permettrait de réduire les inégalités sociales. La logique d'autonomie à tout-va, déjà à l'œuvre dans les établissements scolaires, dont les ravages sont largement visibles au quotidien, est confirmée et amplifiée. L'instauration de salaires au mérite s'inscrit également dans ces logiques d'économies et de casse des repères collectifs au profit de l'individualisation, qui induit mise en concurrence des personnels et souffrance au travail.

Mais la traduction concrète de cette politique désastreuse à l'Éducation Nationale, grand gisement d'emplois, ne s'est pas fait attendre : le ministre vient d'annoncer la suppression de 1800 postes dans le second degré à la rentrée 2019 alors que les collèges auront à scolariser 32 000 élèves supplémentaires, et que nombre de classes de Seconde sont déjà à 35 et plus. Pour pallier l'indiscutable détérioration des conditions d'étude des collégien-nes et des lycéen-nes que cette mesure va entraîner, le même envisage, de manière inacceptable, de dégrader le statut des enseignant-es en introduisant la possibilité de les contraignant à deux heures supplémentaires au lieu d'une, alourdissant ainsi encore plus leur charge de travail et diminuant d'autant leur liberté de choix. C'est au demeurant oublier que les conditions actuelles d'enseignement conduisent déjà une majorité d'enseignant-es, privé-es par ailleurs de revalorisation, à devoir faire des heures supplémentaires. En fait, le Ministre compte sur les réformes pour permettre ces diminutions de moyens, par le biais des fusions d'académies, et par celui de la réforme du lycée qui augmentera le nombre d'élèves par classe du fait des enseignements communs, et privera certains lycées de formations actuellement offertes.

Le Conseil Syndical mandate la section académique et les sections départementales pour qu'elles alertent d'ores et déjà la profession et invite les sections d'établissement à faire entendre le mécontentement général de nos collègues.

Paritarisme et élections professionnelles

Ces attaques contre la Fonction Publique, et les menaces qui pèsent sur le paritarisme, sont particulièrement graves. En s'attaquant à l'un des principes fondateurs de la Fonction Publique, le gouvernement montre sa volonté de faire disparaître les protections collectives et individuelles des fonctionnaires, pour mieux les assujettir à leur hiérarchie. C'est dans ce contexte que les élections professionnelles se tiendront du 29 novembre au 6 décembre. L'enjeu est important pour la FSU et le SNES, organisation syndicale majoritaire dans la profession. Ces attaques doivent inciter les collègues à voter massivement pour les listes FSU et SNES dès l'ouverture du scrutin. Le taux de participation sera, en effet, un élément important pour montrer l'attachement des personnels au paritarisme. La FSU remettra, le 3 octobre prochain, à Paris, lors du rassemblement de représentant-e-s du personnel, la pétition en ligne sur son site : « [Pour le respect de nos droits : pas touche aux CAP et CHSCT !](#) ». **Afin de pouvoir obtenir le retrait de ce projet inacceptable, le Conseil Syndical appelle à faire signer massivement la pétition pour le respect de nos droits. La campagne électorale doit nous permettre de mettre en avant nos mandats, les avancées obtenues par le SNES-FSU dans la dernière mandature, et de combattre les fausses idées propagées par d'autres organisations syndicales.**

Recrutement / CVEC

Depuis janvier dernier, le ministre de l'EN distille les grandes lignes de son projet de réforme du recrutement et de la formation. Voilà quelle entrée dans le métier il dessine pour nos futur-es collègues :

SNES-FSU - ACADÉMIE de NANTES - Conseil Syndical Académique du 18/09/2018

- décrochage 1^{er} et 2nd degrés par un positionnement du concours différent : admissibilité en L3 et admission en M2 dans le 1^{er} degré, concours complet en M2 dans le 2nd degré ;
- appauvrissement de la formation par l'élimination des formateurs-trices ESPE, et la réduction de cette formation aux « fondamentaux » nécessaires à la « prise de poste ».
- mise sous tutelle de la formation au moyen d'un cahier des charges rectoral et d'indicateurs d'évaluation, pour mieux contrôler les contenus et les enseignant-es, réduit-es à des exécutant-es voué-es à appliquer les lubies pédagogiques institutionnelles ;
- entrée dans le métier par la précarité et casse du statut par les « contrats de préprofessionnalisation » : des AED au statut modifié auront des missions d'enseignement (de « répétiteur-trice » en L2 à remplaçant-e en M1) ;
- La fin du mouvement national par le calibrage académique des concours du 2nd degré : il permettrait aux lauréat-es bien classé-es et/ou avec une situation familiale à faire valoir de choisir leur académie, pour l'année de stage et pour la première affectation de titulaire. C'est bien notre système de mutation qui est visé, alors qu'il est la garantie d'un service public rendu sur tout le territoire comme de l'égalité de traitement de ses personnels.

Casse du statut et mise sous contrôle des enseignant-es, déréglementation des horaires et contenus d'enseignements sous couvert d'autonomie des établissements, individualisation (au mérite) des rémunérations comme des apprentissages... Ce projet de réforme, très cohérent, s'intègre à la perfection dans le projet ministériel de privatisation du fonctionnement de l'école.

Dans cet esprit, les stagiaires formé-es à l'ESPE ont eu cette année à payer 90 € de « Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) ». Instaurée par la loi ORE, elle est destinée à « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ». Dès juin, la section académique a, avec la FSU (SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP), écrit au recteur et au président de l'Université, et alerté le secteur national. Cette imposition de toute nature pose en effet une série de problèmes de fond (il est inconcevable que nos collègues stagiaires paient pour s'inscrire à une formation obligatoire) et financiers (surtout à une période où les premières avances sur salaire n'ont pas encore été versées). Ni le ministère, ni le rectorat, ni la présidence de l'Université n'ont répondu. **Le Conseil Syndical appelle à signer massivement la pétition fédérale nationale en ligne ([Pétition "Remboursez la CVEC pour les stagiaires de l'Education Nationale"](#)), afin de donner plus de poids aux interventions futures de la FSU.**

Rentrée dans l'Académie

L'académie de Nantes, comme d'autres, est touchée par la hausse démographique observée au niveau national et l'insuffisance des moyens en personnels. Dans de trop nombreux établissements, la rentrée s'est faite, pour les enseignant-e-s, devant des classes surchargées : près de 30 élèves par classe en collège, et 35 ou plus en lycée. Certes, certaines zones géographiques échappent à ce constat, mais cela ne peut faire oublier les conditions de travail difficiles que connaissent la plupart de nos collègues. Cette situation résulte de moyens insuffisants en postes d'enseignant-e-s et de surveillance au regard de l'augmentation démographique.

Quelques établissements se sont mobilisés pour dénoncer cet état de fait, notamment en éducation prioritaire (collège Jean Mermoz à Angers par exemple). Dans certains établissements, ont été annoncés, dès la pré-rentrée, de futurs et possibles refus d'inscriptions, favorisant celles dans les établissements privés voisins. Les collègues des établissements publics, lorsqu'ils sollicitent les sections départementales, sont soutenus et accompagnés dans ces actions. Dans le même temps, les conditions de travail et la rémunération des enseignant-e-s n'attirant plus, de nombreux postes n'étaient pas pourvus à la rentrée.

Pris par l'urgence des remplacements de titulaires comme des nombreux BMP restant vacants à la rentrée, le rectorat reporte cette pression sur les TZR sans affectation (dont la DIPE 5 a également récupéré la gestion cette année), et surtout, sur les agents contractuels, qu'ils soient en attente d'un éventuel renouvellement de leur CDD antérieur ou d'une affectation (CDI). De ce fait, dans nombre de cas, l'affectation unilatérale précède très souvent illégalement la proposition de « contrat » et certain-e-s ont déjà signé des procès-verbaux d'installation sans même recevoir une preuve contractuelle de leur engagement et/ou reprenant le service réellement attribué par les chefs d'établissement. Les contrats et affectations, lorsqu'ils sont plus défavorables qu'une situation antérieure, comporteront à nouveau, dans nombre de cas, des mentions irrégulières, comme nous l'avons souligné lors de la réunion d'information tenue, en présence d'un avocat en droit public, le 4 juillet dernier. Au nombre de ces irrégularités, figurent notamment la nouvelle pratique de la DIPE 5, que la FSU a dénoncée, visant à imposer les changements à la baisse de la quotité d'exercice aux collègues en CDI via de « nouveaux contrats » et non de simples avenants bornés dans le temps à la durée de l'affectation concernée, et la confusion entretenue entre temps incomplet et temps partiel. Et pourtant, l'obligation de conformité des contrats aux lois et règlements s'impose à l'administration, qui ne peut donc, en cas d'irrégularité, s'exonérer d'une régularisation de l'engagement. **La section académique soutient dès à présent les actions individuelles de nos syndiqué-es et œuvrera pour des actions collectives devenues impératives pour faire cesser la gestion erratique à laquelle sont soumis nos collègues contractuel-les.**

Les évaluations nationales organisées en début de seconde en français et en mathématiques s'ajoutent à celles qui existent depuis l'an dernier en sixième. Soi-disant mises en place pour aider les enseignants à remédier aux difficultés de leurs élèves et à dialoguer avec les parents sur les acquis de leurs enfants, elles ne peuvent que sus-

SNES-FSU - ACADÉMIE de NANTES - Conseil Syndical Académique du 18/09/2018

citer l'inquiétude sur leur devenir : les enseignant-es n'ont en effet pas attendu le ministre Blanquer pour se doter d'outils d'évaluations du niveau de leurs élèves. La volonté du ministre d'en publier les résultats va renforcer la concurrence entre établissements, détournant cet outil de son objectif pédagogique affiché. Ces évaluations auraient également un autre intérêt selon la communication ministérielle : mesurer l'efficacité du travail des personnels et des équipes pédagogiques et la piloter à l'aide d'une rémunération au mérite. Un tel projet ne pourrait avoir que des conséquences désastreuses pour les élèves et modifierait profondément la nature du métier d'enseignant-e. **Le Conseil Syndical invite tous les collègues à s'opposer à l'instrumentalisation de l'évaluation des élèves pour évaluer le travail des personnels et à défendre le maintien de leur liberté pédagogique.**

Espace Numérique de Travail Académique E-lyco

Le dysfonctionnement actuel de l'ENT E-Lyco en cette rentrée démontre l'urgente nécessité de faire prévaloir partout en la matière un service et des outils publics, afin d'éviter, notamment, que certains établissements n'aient à se doter de logiciels privés de gestion de vie scolaire. Cela aurait permis à ces établissements de conserver ces fonds pour des achats plus utiles. Cette situation doit être, partout où cela est possible, l'occasion d'une réflexion plus large sur les usages de ces outils : en quoi nous facilitent-ils vraiment la tâche ? Quand sont-ils des outils de contrôle hiérarchique des enseignant-es ?

L'ENT E-lyco, dont le rectorat nous avait assuré qu'il fonctionnerait à la rentrée malgré le changement de fournisseur de solution, subit en effet de très importants dysfonctionnements, qui le rendent actuellement inopérant. En juin dernier, nous avons dénoncé la précipitation dans laquelle ce nouvel ENT se mettait en place et exprimé nos craintes qu'un tel déploiement ne se fasse pas sans difficultés. Depuis la pré-rentrée, de nombreuses fonctionnalités, dont le cahier de textes, ne sont pas opérationnelles. Après avoir dû s'autoformer grâce aux « webinaires » mis en ligne, en attendant des formations, les personnels sont renvoyés au local pour apporter des solutions à ces difficultés, aucune date de fonctionnement de la totalité des services n'ayant été annoncée. Cette situation est inacceptable car elle accroît la dégradation des conditions de travail des personnels.

Collège

En collège, de nouveaux programmes sont parus en français, mathématiques et EMC fin juillet, et sont applicables dès cette rentrée. Aucun bilan des programmes précédents n'a été tiré, aucune consultation de la profession, et la parution de programmes un mois avant leur mise en œuvre est inédite et montre le mépris du ministre pour le travail des enseignant-es. Le ministère présentait ces nouveaux programmes comme de « simples ajustements » ; or, il n'en est rien : remise en cause de la pluralité des pratiques pédagogiques et valorisation de règles et de valeurs au détriment de l'esprit critique en EMC, conception assistée de la langue en français. Pendant l'été, des repères annuels ont été écrits par la DGESCO et ne sont toujours pas connus aujourd'hui. Ils sont pourtant censés être appliqués dès la rentrée ! **Le SNES-FSU demande que ces nouveaux programmes et repères annuels ne soient pas applicables à la rentrée 2018 et que la profession soit consultée.**

Un programme de chorale est paru en juillet : il implique la participation à plusieurs projets et concerts, dont « la rentrée en musique » et les cérémonies commémoratives. Ces directives ministérielles font fi des choix qui relèvent de la liberté pédagogique des professeur-es d'éducation musicale.

ParcourSup

Le désastre prévisible s'est confirmé pour de nombreux élèves restés dans le flou quant à leur poursuite d'études : l'été a été synonyme d'attente et d'incertitude. Début septembre, ils étaient 43 000 sans aucune proposition, 80 000 candidats ont accepté une proposition en attendant une meilleure : ce sont donc 123 000 candidats dont les vœux ont été effacés le 5 septembre dernier. Les propositions faites aux élèves concernés ne seront pas les mêmes d'une académie à l'autre et ce ne sont pas les quelques classes passerelles de BTS créées pendant l'été qui apporteront une solution satisfaisante à toutes celles et tous ceux restés en attente. L'exclusion du supérieur des élèves les plus fragiles se confirme car ce sont eux qui ont le plus de difficultés à obtenir une formation. Dans le même temps, de nombreuses formations (BTS, CPGE, ainsi que PACES et STAPS) ne font pas le plein. Parcoursup a donc réussi à diminuer les possibilités de poursuite d'étude pour de nombreux jeunes et à fragiliser des formations supérieures en raison d'inscriptions insuffisantes. Face à ce fiasco, le Ministère a décidé de ne plus communiquer aucun chiffre avant le 21 septembre. **Le SNES-FSU dénonce la sélection qu'opère Parcoursup, demande son arrêt pour les formations auparavant non-sélectives et s'opposera à toute tentative de fermer des classes en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits.**

Réforme du bac et du lycée

En lycée, la rentrée se fait dans le flou pour les élèves de seconde et leurs professeur-es qui ignorent les possibilités d'orientation qui existeront du fait de l'absence de carte de formation et des contenus des enseignements de spécialité. Les programmes ne sont annoncés que pour le mois de février 2019 et les nouvelles épreuves du baccalauréat inconnues. La note de service du 5 septembre 2018 qui organise la mise en place des enseignements de spécialité en cycle terminal au lycée général et technologique et les modalités de choix des élèves montre que les analyses du SNES-FSU étaient justes : l'objectif inavoué du lycée Blanquer de supprimer des postes et de faire des économies commence à transparaître. La mise en place des 7 spécialités « les plus classiques » va aggraver la hiérarchie des disciplines et en sacrifier certaines (disciplines artistiques notamment), quand la mutualisation

SNES-FSU - ACADÉMIE de NANTES - Conseil Syndical Académique du 18/09/2018

entre lycées (publics et privés) aggravera la concurrence entre établissements. **La préparation de la rentrée 2019 au cours du 1^{er} trimestre doit être l'occasion de continuer à informer les personnels sur la réalité et la cohérence des réformes ParcoursSup/bac/lycée lors d'heures d'information syndicale afin de ne pas laisser les cartes de formation (que chaque établissement doit faire remonter au Rectorat) être élaborées sans les personnels. La section académique du SNES-FSU poursuit la campagne d'information auprès des collègues débutée en avril dernier sur les enjeux des trois réformes (ParcoursSup, bac, lycée) en organisant un stage « Réforme du lycée » le 6 novembre prochain à Angers. Des militant-es des sections départementales et de la section académique peuvent également intervenir pour aider à l'animation d'heures d'information syndicale. Le SNES-FSU fera, au niveau national, la demande de temps banalisés dans les lycées pour permettre aux personnels de débattre des réformes en cours.**

Orientation

La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » a été votée le 1^{er} août 2018 malgré les nombreuses interventions du SNES-FSU auprès des élus et du MEN. Elle acte le transfert des DRONISEP aux régions, dont les conséquences vont être lourdes. Le principe d'un CIO par département a été maintenu, mais la production et la diffusion des informations à destination des élèves et des étudiants reviendraient aux régions, alors que la loi ne le dit pas puisqu'elle limite leurs prérogatives aux informations de portée régionale. La nomination de deux inspecteurs généraux, pour définir « une convention cadre de partenariat entre l'État et les régions ayant vocation à être adaptée à chaque région académique en fonction des contraintes et des ressources locales », montre bien la volonté du gouvernement de créer des situations à géométrie variable selon les régions, alors que les personnels sont fonctionnaires de l'État et régis par des missions nationales. Si les interventions du SNES-FSU ont permis de réintroduire les PSYEN EDO dans la circulaire redéfinissant le rôle des professeurs principaux, la prise en compte de leurs avis, de leur rôle de concepteur dans la construction des séquences sur la découverte des métiers, est néanmoins escamotée et confiée aux organismes que les régions mandateront pour intervenir, sans contrôle des contenus, directement auprès des élèves. Ce sont des associations financées par les grandes entreprises et dirigées par des diplômés des écoles de commerce qui se portent volontaires pour ces interventions. **Une tribune avec la FCPE a été élaborée et doit être présentée dans une conférence de presse nationale le 27 septembre 2018. Elle débouchera sur des actions communes avec l'intersyndicale, et les organisations de lycéens et d'étudiants dans les académies, du 27 septembre au 6 octobre pour informer les parents et les élus, et interpeller les pouvoirs publics.**

Retraité-es

Les retraité-es, présenté-es par le gouvernement comme des privilégié-es, continuent d'être une cible des attaques gouvernementales. Après l'imposition d'une hausse de la CSG de 1,7 points en janvier 2018 et le gel des pensions pour 2018, la revalorisation annoncée de 0,3 % en 2019 et 2020 ne compensera pas les pertes subies jusqu'à présent, puisque l'inflation observée en juillet 2018 est de 2,3 % et l'estimation de la perte subie pour les années 2018, 2019 et 2020 s'élève à 9 %. **Le SNES-FSU dénonce la fin de l'indexation des pensions et retraites sur l'inflation, qui soumet à présent toute revalorisation au bon vouloir du pouvoir en place. Cette mesure anticipe la mise en place du projet de retraite, dont nous ignorons le contenu précis mais dont les grands principes sont connus et dévastateurs. La future réforme des retraites doit mobiliser actifs et retraités et le SNES-FSU doit informer sur cette question qui concerne l'avenir de notre modèle social. Le Conseil Syndical appelle les retraité-es de l'académie à contribuer à la réussite des actions des 3 et 18 octobre initiées par le groupe des 9 et à prendre toute leur place dans l'interpro du 9 octobre.**

Action

Comme l'ensemble de la Fonction Publique, l'Education et ses personnels sont soumis à des attaques d'une ampleur inédite (statuts, postes, retraite, etc), qui imposent au SNES et à la FSU la construction d'un plan d'action pour rassembler les collègues. Cela implique dans un premier temps l'amplification des campagnes menées sur les retraites, les salaires, le rôle des élu-es et des représentant-es des personnels, les conditions de travail, et notamment les effectifs de classe, et le respect des métiers dans l'éducation, pour la promotion de la Fonction Publique et du service public d'éducation.

Dans ce cadre, le Conseil Syndical appelle à faire grève et à participer à l'action interprofessionnelle du 9 octobre. La FSU doit investir cette journée sur la base d'une plateforme Fonction Publique et Education. D'ici là, le Conseil Syndical appelle à donner une visibilité aux questions éducatives par des heures d'info syndicales, des AG d'établissements, des adresses aux parlementaires.

Texte adopté à l'unanimité